

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville d'Hudson, tenue au Centre communautaire, le 6 octobre 2014.

PRÉSENCES

Ed Prévost	-	Maire
Robert Spencer	-	Conseiller / District électoral #1
Ron Goldenberg	-	Conseiller / District électoral #2
Nicole Durand	-	Conseiller / District électoral #3
Barbara Robinson	-	Conseiller / District électoral #4
Deborah Woodhead	-	Conseiller / District électoral #5
Natalie Best	-	Conseiller / District électoral #6

Vincent Maranda, greffier

1. **OUVERTURE ET CONFIRMATION DU QUORUM**

Le quorum est atteint et Monsieur le maire Ed Prévost ouvre la séance à 19h30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

No : R3682-2014

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

Que le conseil municipal de la Ville d'Hudson adopte l'ordre du jour du 6 octobre 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

No: R3683-2014

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014.

**Pour ce motif
Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu:**

D'approuver le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2014 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **PÉRIODE DE QUESTION**

4.1. **Madame Helen Kurgansky – 22 Quarry Point**

- Pourquoi la Ville va de l'avant avec un référendum lorsque qu'elle ne peut en assumer les coûts?

Monsieur le maire Ed Prévost répond à question. Le processus est défini et sera suivi à la lettre.

4.2. **Madame Jennifer Butler – 137 Cameron**

- Pourquoi le Conseil a publié les explications des dépenses de 750,000\$ du barrage après le registre; pourquoi certains montants ne sont pas expliqués; pourquoi l'appel d'offre pour la réparation du barrage du lac Pine n'a pas été annoncé dans la région; que fera-t-on si le règlement d'emprunt ne se réalise pas.

Monsieur le maire Ed Prévost, le conseiller Ron Goldenberg and la directrice générale Mme Catherine Haulard abordent les questions soulevées.

4.3. **Monsieur Wolfgang Rosner - 465 Wellesley**

- Question concernant les sentiers derrière sa maison. Est-ce qu'une promenade de bois (boardwalk) et des sentiers feront partie de ce projet (lac Pine)?

Monsieur le maire Ed Prévost répond qu'un réseau de sentiers ne fait pas partie du scénario.

4.4. **Monsieur Jeremy Snow – 117 Cedar**

- Comment pouvons-nous aller de l'avant suite aux renseignements erronés concernant le référendum? Questionne le montant de 750,000\$.

Monsieur le maire Ed Prévost répond à ses préoccupations et l'informe que certaines questions sont mentionnées dans le plan quinquennal qui sera disponible sur le site internet de la Ville demain. La directrice générale madame Catherine Haulard explique le processus d'appel d'offres.

4.5. **Monsieur Marcus Owen – 60 Main**

- Demande des précisions sur le processus de registre; qu'est-il arrivé au comité qui devait être créé concernant le barrage?

La directrice générale madame Catherine Haulard et le maire Ed Prévost expliquent le processus et indiquent qu'un comité sera créé pour réviser les soumissions reçues.

4.6. **Madame Elizabeth Corker – 16 Quarry Point**

- Questions concernant les soumissions, était-ce pour des services d'ingénierie? Quand le contrat sera-t-il octroyé? Est-ce que des ingénieurs qualifiés feront partie du comité? Il sera impossible de respecter l'échéancier (30 novembre) pour le référendum

Monsieur le maire Ed Prévost répond que les soumissions étaient pour les plans et devis et répond à ses préoccupations.

4.7. **Monsieur Luc Héту – 549 Wilson**

- Qui a autorisé l'appel d'offres? Y a-t-il une résolution ou un règlement pour les plans et devis?

Monsieur le maire Ed Prévost répond que c'est le Conseil qui a pris la décision. Le Greffier Vincent Maranda et la Directrice Générale madame Catherine Haulard répondent que vu qu'il n'y avait aucun engagement de la part de la Ville, une résolution invitant des soumissionnaires n'était pas nécessaire.

5. **CORRESPONDANCE**5.1. **Dépôt du bordereau de correspondance du mois de septembre 2014**6. **RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU**7. **SERVICE DE L'URBANISME**7.1. **Dépôt de la liste des permis émis pour le mois de septembre 2014**7.2. **Résolution – règlement n° 645-2014 modifiant le règlement de zonage n° 525**

No: R3684-2014

ATTENDU QUE qu'il est nécessaire de modifier pour la zone REC-41 les usages qui sont permis afin de permettre les usages publics de catégorie 3;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère ce changement nécessaire avant de prendre en charge le bâtiment utilitaire;

ATTENDU QUE le présent règlement était soumis à l'approbation par voie référendaire, et que le tenue d'un registre a eu lieu le 27 août, 2014 et qu'une signature a été recueillie sur 115 requises pour qu'il y ait le tenue d'un référendum;

ATTENDU QUE les exigences de l'article 356 de la Loi des cités et villes ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement no 645 et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT,

Il est dûment proposé par le conseiller Nicole Durand

Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best

Il est résolu :

QUE le règlement n° 645-2014 soit et est par la présente adopté et décrété comme suit :

1. Que le certificat des résultats du registre du 27 août soit approuvé.
2. Que L'annexe C du règlement de zonage n° 526 intitulé « grille des usages et normes » est modifié dans le but de modifier certaines normes de la grille des usages et normes pour la zone REC-41, en ajoutant l'usage public de catégorie 3 ainsi que les dispositions normatives quant à la superficie de terrain, le frontage des terrains, les différentes marges de recul, la hauteur du bâtiment et la superficie minimale requise, ladite Annexe C est remplacée dans son intégralité par l'Annexe C ci-annexée pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les plans tels que présentés et selon la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme lors de leur réunion du 14 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7.3. **Dépôt du certificat du greffier concernant les journées d'enregistrement pour le règlement N° 645-2014:**

**RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES
HABILES À VOTER
QUI A EU LIEU LE 27 août 2014**

RÈGLEMENT N° 645-2014

Modifiant le règlement n° 526 sur le zonage

Le nombre de personnes qualifiées à voter pour le règlement n° 645-2014 est 1162.

Le nombre de signatures de personnes qualifiées à voter pour la tenue d'un scrutin par référendum est de 115.

Il y a eu 1 signature dans le registre à 19h00 le 27 août 2014.

Par conséquent il est déclaré qu'un scrutin référendaire en rapport avec le règlement 645-2014 ne pourra avoir lieu.

- 7.4. **Résolution – 542 Main – plan aménagement paysager**

No: R3685-2014

Attendu qu'un plan d'aménagement paysager du 19 août, 2014 a été reçu pour le projet de reconstruction d'une bâtisse multifamiliale au 542 Main;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé à sa réunion du 11 septembre 2014 l'approbation du plan soumis pour l'aménagement paysager sujet à certaines conditions;

PAR CONSÉQUENT

Il est dûment proposé par le conseiller Natalie Best

Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg

Et résolu :

Que la Ville d'Hudson donne son accord à l'approbation du plan soumis pour l'aménagement paysager du 19 août 2014 au 542 Main sujet aux conditions élaborées par le CCU dans les minutes de leur réunion du 11 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7.5. **Résolution – 889 Main – rénovation majeure**

No : R3686-2014

Attendu qu'une demande a été reçue pour effectuer des rénovations majeures au 889 Main;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme(CCU) a recommandé à sa réunion du 11 septembre, 2014 l'approbation des plans soumis pour lesdites rénovations;

Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg

Appuyé par le conseiller Nicole Durand

Et résolu:

Que la Ville d'Hudson donne son accord à l'approbation des plans soumis pour des rénovations majeures au 889 Main.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7.6. **Résolution – 620 Main – rénovation majeure**

No : R3687-2014

Attendu qu'une demande a été reçue pour effectuer des rénovations majeures au 620 Main;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé à sa réunion du 11 septembre 2014 l'approbation des plans soumis pour lesdites rénovations;

Suivant la proposition du conseiller Natalie Best

Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson

Il est résolu:

Que la Ville d'Hudson donne son accord à l'approbation des plans soumis pour des rénovations majeures au 620 Main.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7. Résolution – 308 Main – addition et rénovation majeure

No : R3688-2014

Attendu qu'une demande pour une rénovation majeure pour un bâtiment a été reçue pour le 308 Main ;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé à sa réunion du 11 septembre 2014 l'approbation des plans soumis pour ladite rénovation avec des conditions;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu :**

Que la Ville d'Hudson donne son accord à la recommandation du CCU quant au plan de rénovation majeure au 308 Main sujet aux conditions élaborées par le CCU dans les minutes de leur réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8. Résolution – 83 Cedar – Nouveau garage détaché

No: R3689-2014

Attendu qu'une demande pour la construction d'un nouveau garage détaché a été reçue pour le 83 Cedar.

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé à sa réunion du 11 septembre, 2014 l'approbation des plans soumis pour ladite extension avec des conditions.

**Suivant la proposition de Barbara Robinson
Dûment appuyée par Deborah Woodhead
Il est résolu:**

Que la Ville d'Hudson donne son accord à la recommandation du CCU quant au plan pour un nouveau garage au 83 Cedar sujet aux conditions élaborées par le CCU dans les minutes de leur réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1. Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs:

No : R3690-2014

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires pour la période de septembre 2014.

**Pour ce motif
Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**

D'approuver les déboursés, les salaires et les comptes fournisseurs suivants:

i) Déboursés :	\$441 700,24
ii) Salaires :	\$230 871,18
iii) Mensuels	\$901 090,07

Le trésorier certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Résolution et attestation concernant l'administration d'une municipalité (Folio

72501) désignant les représentants et déterminant leurs pouvoirs

No : R3691-2014

PAR CONSÉQUENT

Il est dûment proposé par le conseiller Ron Goldenberg

Appuyé par le conseiller Nicole Durand

Et résolu :

QUE le Maire ou le Maire suppléant et la Trésorière ou la Directrice générale soient les représentants de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville.

La Trésorière ou toute personne désignée par celle-ci par écrit, exercera les pouvoirs suivants, au nom de la Ville:

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable ;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

Maire ou Maire suppléant et Trésorière ou Directrice générale, le tout en lien à l'extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Hudson tenue au Centre Communautaire le 23 septembre 2013 (Réf : résolution R3492).

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Ville reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Dépôt du plan quinquennal d'immobilisations (2014-2019)

No: R3692-2014

Le plan quinquennal d'immobilisations est, par les présentes, déposé.

9. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10. TRAVAUX PUBLICS

11. ENVIRONNEMENT & SANTÉ

11.1. Résolution – Plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre (programme climat municipalités)

No : R3693-2014

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson a participé au Programme Climat municipalités du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson a réalisé un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et un plan d'action afin de contrôler et réduire lesdites émissions de GES, selon des rapports de la firme SNC-Lavalin inc.;

ATTENDU QUE le plan d'action pour la réduction de GES de la Ville d'Hudson a été déclaré conforme selon une lettre envoyée le 11 août 2014 par le MDDELCC;

ATTENDU QUE le MDDELCC exige une copie certifiée d'une résolution adoptée de la Ville ratifiant la mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de GES;

PAR CONSÉQUENT

Il est dûment proposé par le conseiller Deborah Woodhead

Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg

Et résolu:

QUE la Ville d'Hudson s'engage à :

- Mettre en place des actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES suivant l'échéancier donné :
- Réduire de 15% les émissions de GES du secteur corporatif d'ici l'année 2020, par rapport à l'inventaire des émissions de GES de 2009, selon le rapport de la firme SNC-Lavalin inc. et déclaré conforme par le MDDELCC;
- Réduire d'ici 2020 ses émissions de GES de la collectivité reliées à la gestion des matières résiduelles et au transport de la collectivité, par rapport à l'inventaire des émissions de GES de 2009, selon le rapport de la firme SNC-Lavalin inc. et déclaré conforme par le MDDELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2. Résolution – Aqueduc urbain – plan d'intervention

No: R3694-2014

Attendu que la Ville d'Hudson a préparé un appel d'offres sur invitation pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour les infrastructures d'aqueducs urbains;

Attendu que la Ville d'Hudson a reçu 2 soumissionnaires – Les services EXP inc. pour \$14 250 plus taxes et AMEC Amériques limitée avec une soumission de \$12 000 plus taxes.

Le plus bas soumissionnaire fut AMEC Amériques limitée avec une soumission de \$12 000 plus taxes.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de Robert Spencer

Dûment appuyée par Deborah Woodhead

Il est résolu :

D'octroyer le contrat pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour les infrastructures d'aqueducs urbains au plus bas soumissionnaire soit AMEC Amériques Limitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. PARCS ET LOISIRS

- 12.1. Le conseiller Barbara Robinson donne un compte rendu des événements tenus en septembre et des événements à venir.

13. CULTURE & TOURISME

13.1. Résolution – Le Verger - appui de l'agrotourisme

No: R3695-2014

Compte tenu de la Ville de Hudson cherche activement à promouvoir l'agrotourisme dans la région;

Considérant que Le Verger est une organisation qui vise à promouvoir l'agrotourisme, notamment à travers des événements communautaires, des événements corporatifs, mariages et réunions de famille à son verger situé dans un secteur zoné agricole;

**Il est proposé par le conseiller Barbara Robinson
Appuyé par le conseiller Deborah Woodhead
Et résolu:**

Que la Ville de Hudson appuie la demande du Verger qui est actuellement présentée à la Commission de protection du Territoire agricole du Québec afin d'être en mesure d'organiser et d'exécuter les événements liés à l'agrotourisme sur leurs terres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE INCENDIE

14.1. Résolution – Achat d'un afficheur de vitesse mobile

No: R3696-2014

Attendu que la Ville d'Hudson a procédé à l'implantation de mesures d'harmonisation des vitesses sur l'ensemble du territoire et a invité des soumissions pour des radars de vitesse de prévention et en a reçu deux (2) - Traffic Innovations pour un montant de 10,800\$ (plus taxes) et Signel services inc. avec une soumission de 11,312.40\$ (plus taxes) ;

Attendu que pour assurer une continuité dans le renforcement des comportements sécuritaires des conducteurs, la présence d'afficheur de vitesse a été prouvée en ce que celui-ci permet aux usagers de la route d'apprécier leur vitesse dans la zone où ils circulent et a pour objectif de confronter l'usager à sa vitesse souvent trop élevée qui est source d'un tiers des accidents en zone urbaine ;

**Suivant la proposition du conseiller Robert Spencer
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**

Que la Ville d'Hudson approuve l'achat de l'afficheur de vitesse mobile SSA-3-C3 de TRAFFIC INNOVATION au coût de 10,800\$ (plus taxes) dont le montant pour couvrir les frais d'achat viendra du surplus accumulé non affecté.

15. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

15.1 Résolution – adoption d'une date de référendum pour le lac Pine

No: R3697-2014

ATTENDU qu'à la réunion du Conseil municipal tenue en date du 4 août 2014, la Conseil municipal de la Ville d'Hudson a adopté le règlement No 649-2014 intitulé : Règlement d'emprunt Barrage Pine Lake;

ATTENDU que dans le cas d'un règlement d'emprunt il est nécessaire de tenir un processus de registre où les citoyens de la Ville d'Hudson avaient le droit de demander que le règlement N° 649-2014 fasse l'objet d'un référendum en signant un registre à cet effet;

ATTENDU que la date de signature du registre fut le 9 septembre 2014 et le certificat du résultat sera déposé devant le Conseil avec la présente résolution;

ATTENDU que le nombre de signatures des personnes qualifiées à voter pour la tenue d'un scrutin était de 423 et le nombre de signatures au registre en date du 9 septembre 2014 était 591;

ATTENDU qu'en vertu des sections 553 et 559 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le Conseil doit fixer la date du scrutin référendaire;

PAR CONSÉQUENT

**Il est dûment proposé par le conseiller Robert Spencer
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg
Et résolu :**

QUE la date du scrutin référendaire en ce qui concerne le règlement No 649-2014 intitulé : Règlement d'emprunt Barrage Pine Lake concernant un emprunt jusqu'à \$750,000 pour la reconstruction du barrage au lac Pine soit le 30 novembre 2014 et le Greffier en informera le Directeur Général des Élections par écrit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 **Dépôt des résultats du registre pour le lac Pine**

**RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES
HABILES À VOTER
QUI A EU LIEU LE 9 SEPTEMBRE 2014**

RÈGLEMENT N^o 649-2014

**AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE SEPT CENT CINQUANTE
MILLE (750 000\$) DOLLARS POUR LA
RECONSTRUCTION DU BARRAGE À PINE LAKE**

Le nombre de personnes qualifiées à voter pour le règlement n^o 649-2014 est **4 129**.

Le nombre de signatures de personnes qualifiées à voter pour la tenue d'un scrutin par référendum est de **423**.

Il y a eu **591** signatures dans le registre à 19h00 le 9 septembre 2014.

Par conséquent je déclare qu'un scrutin référendaire en rapport avec le règlement 649-2014 pourra avoir lieu.

16. **AVIS DE MOTION**

16.1. **Avis de motion concernant une modification au règlement N^o 504**

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Robert Spencer qu'à une prochaine séance régulière du Conseil de la Ville que la modification de l'article 10 du règlement no 504 concernant la taxation relative à l'eau potable du réseau municipal sera présenté pour adoption. Le conseiller Robert Spencer demande également dispense de lecture dudit règlement.

16.2. **Avis de motion concernant une modification au règlement N^o 505**

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Robert Spencer qu'à une prochaine séance régulière du Conseil de la Ville que la modification de l'article 9 du règlement no 505 concernant la taxation relative à l'assainissement des eaux usées sera présenté pour adoption. Le conseiller Robert Spencer demande également dispense de lecture dudit règlement.

16.3. **Avis de motion concernant une modification au règlement N^o 554**

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Robert Spencer qu'à une prochaine séance régulière du Conseil de la Ville que la modification de l'article 9 du règlement no 554 concernant la taxation relative au traitement des boues de lavage des filtres et le bâtiment de filtration sera présenté pour adoption. Le conseiller Robert Spencer demande également dispense de lecture dudit règlement.

17. **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

18. **AFFAIRES REPORTÉES**

19. **QUESTIONS DES CITOYENS:**

19.1. **Madame Elisabeth Corker – 16 Quarry Point**

- Demande quand les modifications aux règlements 504, 505 et 554 seront disponibles pour les citoyens? Quels seront les impacts financiers pour ceux-ci? Est-ce que ces règlements seront soumis à un registre?

Monsieur le maire Ed Prévost et le conseiller Ron Goldenberg répondent aux questions et mentionnent que l'impact financier maximal serait de 150,00\$. Madame Catherine Haulard, Directrice générale, l'informe que ces modifications ne seront pas soumises à un registre.

- 19.2. **Monsieur Peter Robinson – 36 Main Road**
 - Question concernant les coûts des éventualités et autres coûts des travaux pour le barrage.
 Le maire Prévost et Madame Catherine Haulard, directrice générale, traitent ses questions.
- 19.3. **Monsieur Bill Driver – 104 Elm**
 - Pourquoi la Ville va en référendum? Pourquoi ne pas faire une nouvelle résolution.
 Monsieur le maire Prévost répond à sa question et l'informe le dossier doit avancer.
- 19.4. **Madame Eva McCartney – 97 Mullan**
 - Demande le statut du centre de la jeunesse, fermé les vendredis et samedis soirs, est-ce que le centre ré-ouvrira quand les rénovations seront complétées?
 Madame Catherine Haulard, directrice générale, répond que le centre est fermé pour rénovations et ré-ouvrira éventuellement.
 - Excès de vitesse sur Como Gardens et demande de panneau d'arrêt.
 Le conseiller Ron Goldenberg répond à sa question et l'informe qu'une meilleure solution sera nécessaire.
- 19.5. **Citoyen (aucun nom/adresse données)**
 - Questionne certains coûts du barrage de Pine Lake.
 Mrs. Catherine Haulard, Director General, répond à ses questions.
- 19.6. **Monsieur Steve Corriveau – 648 Chemin du Golf**
 - Questions relativement au plan quinquennal, aimerait avoir plus d'informations, est-ce que le plan détaillé sera sur le site internet de la Ville (i.e. : rues et pistes cyclables).
 Le conseiller Ron Goldenberg et la directrice générale madame Catherine Haulard répondent que le plan sera assez détaillé.
- 19.7. **Madame Helen Kurgansky – 16 Quarry Point**
 - Question concernant la résolution bancaire, semble différent de l'ancien système.
 La trésorière madame Ramin Jawanda répond que cette résolution ne change pas l'ancien système bancaire, c'est une résolution qui permet à la Ville de transiger avec la Caisse Desjardins en plus de la Banque Nationale.
- 19.8. **Madame Cynthia Mayer – 126 Cameron**
 - Questionne le montant de 750,000\$ soumis au référendum, quelle sera la question au référendum? Demande à la Ville d'expliquer les conséquences de ne pas aller de l'avant avec la réparation du barrage.
 Le maire Ed Prévost répond que le montant est jusqu'à 750 000\$ et que la question référendaire sera claire et spécifique. Le greffier Vincent Maranda explique le processus.
- 19.9. **Monsieur Daren Legault – 861 Rousseau**
 - Questions concernant le plan quinquennal et l'accès à l'eau de la Ville pour les résidents du secteur ouest.
 Le maire Ed Prévost et le conseiller Ron Goldenberg répondent à ses questions.
- 19.10. **Monsieur Blair Mackay – 102 Oakland**
 - Demande s'il y a un plan d'expansion du système d'égout.
 Le conseiller Ron Goldenberg répond que cela ne faisait pas partie de ce plan.
- 19.11. **Monsieur Bill Driver – 104 Elm**
 - Pourquoi la Ville procèdera avec ce référendum car c'est très coûteux, pourquoi ne pas laisser tomber le règlement existant et en créer un nouveau?
 Le maire Ed Prévost répond que suite au registre, c'est la façon prescrite.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

No: R3698-2014

**Suivant la proposition du conseiller Robert Spencer
 Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
 Il est résolu :**

QUE la présente session du conseil de la Ville d'Hudson soit levée à 21h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ed Prévost
Maire

Vincent Maranda
Greffier